



Problème relevé compteur gaz

Par **nanou030905**, le **13/02/2008** à **17:37**

Bonjour,

Nous avons emmenagé dans notre logement au mois de Mai 2007. Nous n'avons eu l'état des lieux qu'il y a environ 15 jours par l'agence immobilière, suite à notre demande. A plusieurs reprises nous avons demandé à notre propriétaire le numéro de téléphone de la société qui gère la cuve de gaz alimentant notre maison, pour faire mettre à notre nom, mais sans aucune réponse. Nous nous sommes aperçu que le relevé du gaz lors des l'état des lieux n'avait pas été fait.

Mais le précédent locataire est parti le 6 Février 2007 et la société du gaz a fait un relevé début Mars et m'a expliqué que du 6/02/07 à début mars le compteur avait bougé bien qu'il n'y ait eu personne dans le logement.

Du coup la société nous demande de payer de début Mars à maintenant.

Quel droit avons nous, que dois faire l'agence immobilière, le propriétaire et nous-mêmes?

Merci d'avance, car nous avons une facture de 670 euros qui nous attend.